

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
CANTON DU PERCHE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEZOU

Mairie – 1, rue du Perche – 41100 PEZOU
☎ 02.54.23.40.69 - 📠 02.54.23.62.40

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-04

SEANCE DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Président.

- Date de convocation : 07.03.2024

PRESENTS : Pierre SOLON, Michelle DAGUET, Philippe JOUBERT, Annie COTTEREAU, Jacky GAUTHIER, Nelly MAILLER, Hervé COTTEREAU.

ABSENTS EXCUSES:

Jacky COURTEMANCHE a donné pouvoir de vote à M. GAUTHIER
Nicole SOPENA a donné pouvoir de vote à Mme DAGUET.

ABSENTES : Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET.

Madame DAGUET est nommée Secrétaire.



OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'administration, réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre SOLON,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement	: 17 150.80 €
- un excédent cumulé d'investissement	: 0 €

Vote : 09 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 09
Décide, d'affecter les résultats comme suit :

- Au compte **1068**,
pour couvrir le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement : 0 €
- Le solde disponible à l'excédent reporté de fonctionnement (**002**) : 17 150.80 €
- A l'article **001** excédent d'investissement : 0€

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission à la Préfecture de Blois et
de sa publication, le 28/03/2024
Le Président :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président : M. Pierre SOLON



Le Secrétaire de Séance :
Mme Michelle DAGUET